

REPUBLIQUE FRANCAISE
 COMMUNE DU PLANAY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE – SALLE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
100, rue Saint-Grat – Chef-lieu- 73350 PLANAY
LE MERCREDI 22 DECEMBRE 2021 A 18 H 00
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Etaients présents : 9 (votants 10)

BENOIT Jean-René	x	BLANC Bernard	x	COLLETTE Fabrice	E	VALESCH Michaël	X
ARTICO Lucas	x	BLANC Rudy	x	COULOMBEL	X	FARINHA DE SOUSA David	A
GROMIER Caroline	x	JACQUET Julie	x	LEROY Lydie	X		

M.COLLETTE, excusé, donne pouvoir à M.Jean-René BENOIT.

Secrétaire de séance : Caroline GROMIER

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2021.

M. Le Maire demande à ce que chacun s'exprime clairement lors des votes pour éviter toutes confusions.

PREND ACTE des délibérations prises par délégation du Conseil Municipal.

N°	OBJET
71.12.21	COP appartement salle polyvalente dévolu à Mme MARTIN PIVA
72.12.21	Adhésion contrat d'assurance groupe pour couverture des risques statutaires (CDG73/SOFAXIS)

APPROUVE à l'unanimité la liste de créances présentée par la trésorerie pour admission en non-valeur.

ANNEE	MONTANT DES CREANCES
2017	15.24 €
2018	25.96 €
2019	0.56 €
TOTAL	41.76 €

APPROUVE à l'unanimité la DM n°2 (budget Eau et Assainissement)

ARTICLE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
618- Divers	- 400		
621- Personnel extérieur au service	+ 400		Contribution BP Eau et assainissement au salaire du fontainier
EQUILIBRE	0		

APPROUVE à l'unanimité la DM n°2 (budget)

ARTICLE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
60621	+ 2000		
6068	+ 5000		
615231	+ 10 500		
615232	+ 10 000		
61551	+ 2500		
65548	+15 000		
D 022	-45000		
EQUILIBRE	0		

APPROUVE à la majorité (1 abstention, L.ARTICO) la réalisation de la subvention d'équilibre du budget de la commune vers le budget de l'eau et assainissement pour un montant de 50 000 euros.

APPROUVE à la majorité (1 abstention, L.ARTICO), la modification du prix du mètres carré à 0.10 euros des parcelles A 1219, B 1324, B 1327, B 1347 d'une superficie totale de 1 171 m² dans le cadre de l'échange sollicité par M.GROMIER Pierre, avec la parcelle communale A 413 d'une superficie de 254 m² qui est évaluée à 0.50 euros du mètre carré (modification de la délibération 55.06.21). Les parcelles échangées situées en bordure de voirie pourraient permettre d'éventuels élargissements et un meilleur entretien de celle-ci. Les frais notariés restent à la charge du demandeur.

APPROUVE à la majorité (1 abstention, L.ARTICO) la signature de la convention de participation au risque « prévoyance » avec le CDG73 et la signature subséquente du certificat d'adhésion au titulaire du marché, le groupement SACI Saint Honoré-IPSEC, et maintient la participation de la commune à 15 euros par agent, suivant l'avis favorable du comité technique du CDG73 émis le 31.08.2021.

L.ARTICO fait remarquer que le terme « ressources humaines » est mal choisi concernant le titre de rubrique de ce point à délibérer en raison de sa connotation historique négative. M. le Maire répond qu'au-delà de son accord sur le positionnement philosophique de M.ARTICO, au vu de l'étiquette sémantique de cette expression, l'usage en a fait une expression couramment employés dans l'administration, usage ayant délayé les racines de la notion en elle-même pour la faire passer dans le langage courant d'entreprise tant publique que privée, hors de toute coloration historique. J.COULOMBEL indique que pour lui le terme de « ressource » valorise l'être humain et que l'expression, dans sa globalité, ne le dérange nullement.

APPROUVE à l'unanimité la création de deux postes d'agents recenseurs et leur rémunération en vue du recensement de la population se tenant du 20 janvier au 19 février 2022.

APPROUVE à la majorité (1 abstention, L.ARTICO) la proposition de l'ONF des coupes 2022 à l'état d'assiette, qui concerne les trois mêmes parcelles que les années précédentes. M. le Maire indique que les coupes permettent d'entretenir les forêts tout en ayant un effet prophylactique sur la propagation de maladies récurrentes suite au réchauffement climatique progressif.

L.ARTICO prend la parole pour indiquer qu'il souhaite inscrire une question à l'ordre du jour. M. le Maire rappelle que les questions diverses doivent auparavant être approuvées c'est-à-dire s'inscrire dans le cadre réglementaire des points pouvant être soulevés lors d'un conseil municipal et soumises dans un délai raisonnable avant la tenue des séances, pour que le débat s'ensuivant puisse être mentionné dans le compte rendu de la séance. Il ajoute que M.ARTICO est libre de poser sa question officieusement, si tant est que l'information des administrés soit le but recherché. M.ARTICO refuse.

La séance est levée à 18h40.

Fait à Planay, le 23 décembre 2021

Le Maire,
Jean-René BENOIT

